

Dispositif de répartition des aides à la mobilité internationale 2024/2025

Semestre 2

Ce dispositif présente la répartition entre les 4 aides à la mobilité internationale gérées par la direction de l'international.

Etudiant.e.s éligibles à l'aide régionale Envoleo

Type de séjour	Catégorie d'étudiants	Séjour 2 à 3 mois	Séjour 4 à 10 mois
Etudes Erasmus+	Non boursiers + bénéficiaires complément inclusion*	ENVOLEO	Erasmus+
	Boursiers échelons 0 à 3	ENVOLEO AMI - mensualités selon durée et groupes de pays	
	Boursiers échelons 4 à 7	2 à 3 mois	4 à 10 mois
		ENVOLEO bonifié	ENVOLEO AMI - mensualités selon durée mobilité)
Etudes hors Erasmus+	Non boursiers	ENVOLEO Aide Spécifique - mensualités selon durée mobilité	
	Boursiers échelons 0 à 3	ENVOLEO AMI - mensualités selon durée mobilité	
	Boursiers échelons 4 à 7	2 à 3 mois	4 à 10 mois
		ENVOLEO bonifié	ENVOLEO AMI - mensualités selon durée mobilité)

* les étudiants répondant à l'un des 5 critères "inclusion" sont allocataires Erasmus de droit et bénéficient du complément mensuel de 250€. En raison de fonds Erasmus insuffisants, 30 jours de financement sont soustraits à la durée totale de l'allocation.

Dispositif de répartition des aides à la mobilité internationale 2024/2025

Etudiant.e.s inéligibles à l'aide régionale Envoléo

Type de séjour	Catégorie d'étudiants	Séjour inférieur à 6 mois	Séjour supérieur ou égal à 6 mois
Etudes Erasmus+	Non boursiers + bénéficiaires complément inclusion*	Erasmus+	
	Boursiers	Erasmus+ AMI – mensualités selon durée et groupe de pays	
Etudes hors Erasmus+	Non boursiers	Aide Spécifique taux plein	
	Boursiers	AMI taux plein	

* les étudiants répondant à l'un des 5 critères "inclusion" sont allocataires Erasmus de droit et bénéficient du complément mensuel de 250€. En raison de fonds Erasmus insuffisants, 30 jours de financement sont soustraits à la durée totale de l'allocation.